

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE**

-ooOoo---

Le mardi 16 décembre 2025, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 10 décembre 2025, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, SCAILLIEREZ Philippe, DELELIS Bernard, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, PÉDRINI Lélio (à partir de la question n°17), COCQ Bertrand, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe (à partir de la question n°2), DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique (à partir de la question n°2), GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MACKE Jean-Marie, MANNESSIEZ Danielle, MARIINI Laetitia, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, BECUWE Pierre, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, CANLERS Guy, CRETEL Didier, DECOURCELLE Catherine, DELBECQUE Benoît, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DESSE Jean-Michel, DOUVRY Jean-Marie, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, JURCZYK Jean-François (à partir de la question n°3), LECOCQ Bernadette, LECOMTE Maurice, LELEU Bertrand, MATTON Claudette, NEVEU Jean, PHILIPPE Danièle, PREVOST Denis, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, TOMMASI Céline, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique

PROCURATIONS :

GAQUÈRE Raymond donne procuration à DEPAEUW Didier, DAGBERT Julien donne procuration à BOSSART Steve, SOUILLIART Virginie donne procuration à MULLET Rosemonde, IDZIAK Ludovic donne procuration à DEROUBAIX Hervé, PÉDRINI Lélio donne procuration à LAVERSIN Corinne (jusqu'à la question n°16), CHRETIEN Bruno donne procuration à THELLIER David, DELANNOY Alain donne procuration à LECONTE Maurice, DELECOURT Dominique donne procuration à DUPONT Jean-Michel, BARROIS Alain donne procuration à LECOCQ Bernadette, DEBAECKER Olivier donne procuration à DUHAMEL Marie-Claude, DEMULIER Jérôme donne procuration à JURCZYK Jean-François (à partir de la question n°3), DERUELLE Karine donne procuration à LEMOINE Jacky, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DUCROCQ Alain, MALBRANQUE Gérard donne procuration à MACKE Jean-Marie, OPIGEZ Dorothée donne procuration à PHILIPPE Danièle, PRUVOST Marcel donne procuration à SANSEN Jean-Pierre

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

DEBUSNE Emmanuelle, ALLEMAN Joëlle, BAUVAIS-TASSEZ Sylvie, BRAEM Christel, CARRE Nicolas, CASTELL Jean-François, CLAIRET Dany, COCQ Marcel, DASSONVAL Michel, DELANNOY Marie-Josephe, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DERICQUEBOURG Daniel, DESQUIRET Christophe, FLAHAUT Jacques, HANNEBICQ Franck, HERBAUT Emmanuel, HOCQ René, LEGRAND Jean-Michel, LEVENT Isabelle, LOISON Jasmine, MARCELLAK Serge, MASSART Yvon, PAJOT Ludovic, PICQUE Arnaud, PRUD'HOMME Sandrine, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, TAILLY Gilles, TRACHE Bruno

Monsieur DUPONT Jean-Michel est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,



Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
16 décembre 2025

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

AIDE FINANCIERE SUCC'ESS – VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n°4 : Accélérer les dynamiques de transition économique.

Enjeu : Stimuler l'entreprenariat et développer l'économie de proximité.

Par délibération n°2024/CC049 du 09 avril 2024, le Conseil communautaire a approuvé la mise en place du dispositif Succ'ESS, aide financière à destination des structures de l'économie sociale et solidaire qui vise à soutenir et développer l'ESS, vecteur d'innovation et d'initiative au service de la population.

La procédure prévoit l'attribution des aides par le Bureau communautaire, après examen préalable des dossiers par une commission composée de la Conseillère déléguée à l'Economie Sociale et Solidaire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay-Artois Lys Romane, des techniciens de la direction du développement de l'économie de proximité et de l'emploi, de Pas-de-Calais Actif, du Crédit Coopératif et de l'URSCOP.

La commission s'est réunie le 28 octobre 2025. Les avis rendus ainsi que les principaux éléments des dossiers sont repris en annexe.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Développement Économique et Transition Écologique » du 08 décembre 2025, il est proposé à l'Assemblée d'attribuer des aides financières correspondantes, pour un montant total de 125 426 € aux bénéficiaires repris au tableau ci-annexé et d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou la Conseillère déléguée à signer les pièces s'y rapportant. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de autoriser le versement de toute aide financière en application des conditions générales définies par délibération du Conseil communautaire, à l'exception des fonds de concours.

Sur proposition de son Président,
Le Bureau communautaire,
A la majorité absolue,

ATTRIBUE les aides financières correspondantes pour un montant de 125 426 € aux bénéficiaires repris au tableau ci-annexé.

AUTORISE le Président, le Vice-président délégué ou la Conseillère déléguée à signer les pièces s'y rapportant.

PRECISE que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
La Conseillère déléguée,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 29 DEC. 2025

Et de la publication le : 29 DEC. 2025
Par délégation du Président,
La Conseillère déléguée,



MEYFROIDT Sylvie



MEYFROIDT Sylvie

Annexe délibération

Stade projet	Structures	Status juridique	Dirigeant-s-es / Président-e	Année de création	Année début activité	Activité	Commune Implantation	Commune(s) Intervention	Prévisionnel investissement en €	Prévisionnel ETP	Aide sollicitée investissement en €	Aide sollicitée emploi en €	Total aide solicitée	Total aide accordée
Développement DIGIBUS	Association	Judith Dumay	2023	2024	Médiation numérique	Lillers	CABBALR	20 888,00	2	3 447 €	12 000 €	15 447 €	15 447 €	
Développement CLUB ESS	Association	Pierre-Alain Betremieux	2018	2018	Club d'entreprises	Noeux-Les-Mines	CABBALR	800,00	1	126 €	6 000 €	6 126 €	6 126 €	
Développement LES ENFANTS D'HATHOR	Association	Valérie Bernard	2022	2022	Ateliers parentalité - Formation LF	Verquinneul	CABBALR	1 102,00	1	174 €	6 000 €	6 174 €	6 174 €	
Développement ARTOIS BAS CARBONE	Association	Juan Vigueras	2022	2023	Transition bas carbone	Béthune	CABBALR	7 156,00	1	1 127 €	6 000 €	7 127 €	7 127 €	
Développement AU VIDE GRENIER	SAS ESUS	Romain Martinage	2024	2024	Location stand réemploi - Ateliers réemploi	Bruay-la-Buissière		99 018,00	4	4 125 €	22 000 €	26 125 €	16 125 €	
Développement SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS NOEUX	Association	Pascale Delattre	2001	2001	Aide sociale - Espace de vie sociale	Noeux-Les-Mines	Noeux-Les-Mines	108 862,00	5	3 937,5 €	22 000 €	25 937,5 €	25 938 €	
Création MURMURES	SARL ESUS	Lea Colomb	2025	2025	Animations pédagogiques Richebourg éducation environnement	Richebourg		1 139,00	2	179 €	12 000 €	12 179 €	12 179 €	
Création KOFY	SARL ESUS	Justine Chavatte	2025	2025	Coffee Shop	Béthune		32 043,00	3	3 937,5 €	17 000 €	20 937,5 €	20 938 €	
Développement GRAND PLACE AUX PETITS	Association	Flora Geoffroy	2022	2022	Ecole Montessori	Béthune		21 413,00	2	3 373 €	12 000 €	15 373 €	15 373 €	
					TOTAL			292 421,00	21	20 426 €	115 000 €	135 426 €	125 426 €	